

Primes Habitation (à partir de juillet 2023)

CATEGORIE		TRAVAUX	MONTANT DE LA PRIME
AUDIT	★	Réalisation d'un Audit Logement	190€ x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
TOITURE		Remplacement de la couverture de toiture	10 €/m ² x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Appropriation de la charpente	250€ x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Remplacement d'un dispositif de collecte et d'évacuation des eaux pluviales (gouttières)	100€ x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
	★	Isolation thermique du toit ou des combles	50 €/m² x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
	★	Isolation thermique du toit ou des combles avec isolant biosourcé*	65 €/m² x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
MUR		Assèchement des murs - infiltration	6 €/m ² x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Assèchement des murs - humidité ascensionnelle	8 €/mc x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Renforcement des murs extérieurs instables ou la démolition et la reconstruction totale de ces murs	8 €/m ² x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
	★	Isolation thermique des murs	22 €/m² x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
	★	Isolation thermique des murs avec isolant biosourcé*	30 €/m² x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
SOL		Remplacement des supports (porteurs) des aires de circulation d'un ou plusieurs locaux	5 €/m ² x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
	★	Isolation thermique des sols	15 €/m² x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
	★	Isolation thermique des sols avec isolant biosourcé*	20 €/m² x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Remplacement des finitions de planchers en cas d'isolation par le haut**	5 €/m ² x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
CHASSIS	★	Remplacement des châssis extérieurs ou des vitrages	65 €/m² x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
ELECTRICITE	★	Sécurité - Appropriation de l'installation électrique	800€ x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
GAZ		Sécurité - Appropriation de l'installation de gaz	350€ x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
SALUBRITE		Salubrité - Élimination de la mэрule ou de tout champignon aux effets analogues	350€ x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Salubrité - Élimination du radon	350€ x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
CHAUFFAGE EAU CHAUDE	★	Ballon thermodynamique pour produire l'eau chaude sanitaire	700 €/appareil x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
	★	Pompe à chaleur	1.500 €/appareil x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)

	★	Chaudière biomasse (bois ou pellets)	1.800 €/appareil	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
	★	Poêle à bois ou pellets	400 €/appareil	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
	★	Chauffe-eau solaire (panneaux solaires thermiques)	1.050 €/appareil	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
VENTILATION	★	Ventilation - Simple flux complète	700 €/installation	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
	★	Ventilation - Double flux complète	1.700 €/installation	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Ventilation - Simple flux partielle	200 €/appareil	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Ventilation - Double flux partielle	400 €/appareil	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
RENDEMENT CHAUFFAGE		Isolation des conduites de chauffage et de ses accessoires hors du volume protégé	85 €/logement	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Isolation d'un ballon de stockage de chauffage (≤500l)	50 €/ballon	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Isolation d'un ballon de stockage de chauffage (>500l)	85 €/ballon	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Installation de circulateur à vitesse variable pour le chauffage desservant max. 3 logements	35 €/circulateur	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Installation de circulateur à vitesse variable pour le chauffage desservant min. 4 logements	190 €/circulateur	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Remplacement d'un ballon de stockage d'un système de chauffage (≤500l)	100 €/ballon	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Remplacement d'un ballon de stockage d'un système de chauffage (>500l)	170 €/ballon	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Placement de minimum 5 vannes thermostatiques	50 €/5 vannes + 10 €/vanne supplémentaire	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Placement d'un thermostat d'ambiance	40€	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
RENDEMENT EAU CHAUDE		Remplacement d'un réservoir de stockage pour l'eau chaude sanitaire (≤500l)	120 €/ballon	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Remplacement d'un réservoir de stockage pour l'eau chaude sanitaire (>500l)	180 €/ballon	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Isolation des conduites d'une boucle de circulation d'eau chaude sanitaire et de ses accessoires (installation collective)	50 €/logement	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Isolation d'un échangeur à plaques externe	85 €/échangeur	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Isolation d'un ballon de stockage pour l'eau chaude sanitaire (≤500l)	50 €/ballon	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)
		Isolation d'un ballon de stockage pour l'eau chaude sanitaire (>500l)	85 €/ballon	x facteur multiplicateur (1, 2, 3, 4 ou 6)

★ : Primes principales en terme de montant et nombre de demandes

🌿 : Primes relatives à l'utilisation de matériaux biosourcés (cellulose, fibre de bois, etc.)

Le montant de la prime ne sera pas supérieur à 90% du montant TVAC des postes éligibles des factures, sauf dans le cas des travaux liés.

Facteur multiplicateur

Pour toutes les primes, il y a un montant de base et une **majoration (facteur multiplicateur)** en fonction de la catégorie de revenus qui est basée sur le revenu de référence du ménage.

Celui-ci se calcule en partant des **revenus globalement imposables** du ménage qui est repris sur **l'avertissement-extrait de rôle de l'année précédant la date d'introduction de la demande de prime "audit Logement" ou de chaque demande de prime "Travaux"** :

Comment calculer votre revenu de référence ?

1. déterminez les **personnes composant votre ménage** à la date de la demande de prime « audit Logement » ou à la date de la demande de prime « Travaux » ;
2. ajoutez-y les mandants (copropriétaires indivis) et **retirez vos ascendants, descendants et collatéraux jusqu'au 2ème degré inclus** (frères/sœurs) ainsi que ceux des mandants ;
3. de ces personnes composant le ménage, **additionnez les revenus imposables globalement de l'avant dernière année complète précédant la date de la demande de prime** ;

Revenu imposable globalement	
Revenus professionnels - Traitements, salaires, etc.	
- Maladie ou invalidité	xx.xxx,xx €
Revenus de remplacement, pensions et allocations de chômage avec complément d'entreprise	
- Revenus en qualité d'indépendant	xx.xxx,xx €
Total des revenus nets	xx.xxx,xx €
	xx.xxx,xx €
Revenu imposable globalement	xx.xxx,xx € (+) xx.xxx,xx €

4. une fois le total obtenu, **déduisez 5.000 euros par** :
 - o **enfant à charge**
 - o membre du ménage reconnu en situation de handicap ;
 - o personne reconnue en situation de handicap en cours de domiciliation dans votre logement et avec laquelle vous ou un membre du ménage dispose d'un lien de parenté allant jusqu'au 3ème degré inclus avec une des personnes composant le ménage ;
 - o enfant à charge reconnu en situation de handicap ;
 - o enfant pour lequel des allocations familiales d'orphelin sont perçues par vous ou un membre du ménage ;
 - o enfant à naître : enfant conçu depuis au moins 90 jours à la date de l'introduction de la demande ;
 - o votre parent jusqu'au 3ème degré, domicilié ou en cours de domiciliation dans votre logement à condition que ce parent ait au moins 60 ans ;
 - o toute personne de plus de 60 ans domiciliée ou en cours de domiciliation dans votre logement à condition qu'elle vive ou ait vécu habituellement avec un de vos parent jusqu'au 3ème degré inclus.
5. le montant ainsi obtenu doit être reporté dans le tableau ci-dessous :

Revenu de référence du ménage	Catégorie de revenus	Facteur multiplicateur
Revenu ≤ 24.600 €	R1	Prime de base x 6
24.600 € > Revenu ≤ 34.900 euros	R2	Prime de base x 4
34.900 € > Revenu ≤ 46.200 euros	R3	Prime de base x 3
46.200 € > Revenu ≤ 104.400 euros	R4	Prime de base x 2
104.400 euros > Revenu	R5	Prime de base x 1